

Déchets spéciaux

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Font notamment partie de cette catégorie :

- Les produits chimiques
- Les médicaments
- Les thermomètres au mercure
- Les restes de peinture et de spray
- Les produits phytosanitaires
- Les produits de traitement du bois
- Les produits ménagers
- Les liquides toxiques
- Les ampoules économiques
- Les piles, accus et batteries

En priorité, ces déchets spéciaux des ménages doivent être retournés aux fournisseurs.

En cas de difficulté, vous avez la possibilité de les déposer gratuitement à la STEP de Romont le Jeudi de 14h00 à 16h30 ou sur rdv par téléphone au 026/652.12.96.



En dernier recours et selon la quantité, les employés de la déchetterie les accepteront tout en sachant que ces déchets occasionnent des frais supplémentaires communaux.